

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N° 230509AR084NB

Arrêté portant réglementation de la circulation et du stationnement - Place du Général de Gaulle à HONDSCHOOTE

Le Maire d'Hondschoote
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,

Considérant les animations qui seront organisées le Dimanche 11 Juin 2023 sur la Place du Général de Gaulle à Hondschoote dans le cadre du Rallye Bleu.

Considérant qu'il importe de prendre des mesures pour assurer le bon déroulement de cette manifestation,

ARRETE

Article 1° - Le stationnement de tout véhicule sera interdit, Place du Général de Gaulle à Hondschoote, à compter du Vendredi 09 Juin 2023 à 13H00 jusqu'au Lundi 12 Juin 2023 à 13H00 :

- Devant l'Office de Tourisme portant le N°5,
- Sur les places de stationnement de l'îlot central - côté Eglise.

Article 2° - La circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits, Place du Général de Gaulle à Hondschoote, le Dimanche 11 Juin 2023 de 7H00 à 20H00 :

- dans la partie comprise entre le porche de l'Eglise et la statue de la Victoire,
- de part et d'autre de l'îlot central situé face au "Point 1" de l'Office du Tourisme,
- dans la partie comprise entre la Rue de la Libération et l'Hôtel de Ville.

Article 3° - La circulation de tout véhicule sera autorisée dans les deux sens, Rue Coppens à Hondschoote, dans la partie comprise entre le N°1 et le N°7 bis, le Dimanche 11 Juin 2023 de 7H00 à 20H00.

Article 4° - Les interdictions et autorisations énoncées aux articles 1, 2 et 3 seront effectives dès la mise en place des panneaux réglementaires de signalisation par les organisateurs.

Article 5° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

Les Services de Secours et d'Incendie, pour information.

M. le Président de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre, pour information et exécution,

Mme GRAVE Isabelle de l'Office de Tourisme des Hauts de Flandre, pour information et exécution.

M. PERCAILLE Jean Marie, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

HONDSCHOOTE, LE 09 MAI 2023

Le Maire d'Hondschoote
H. SAISON

